

# COLLEGE PRIVE EUGENE DE MAZENOD

## Bourse Nationale de Lycée

Tous les élèves actuellement en classe de 3ème devant être admis à la rentrée prochaine (septembre 2014) dans une classe de Lycée Professionnel ou de Lycée d'Enseignement Général et Technologique, qui sont actuellement boursiers ou qui sont susceptibles de remplir les conditions requises, doivent constituer un dossier de "Demande de bourse nationale de lycée".

Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure est différente pour le collège et le lycée :

- pour le collège la demande se fait au début de l'année scolaire ;
- pour le lycée la demande se fait, par anticipation, au dernier trimestre de l'année précédente, quand l'élève est encore scolarisé en classe de 3ème.

Vous devez indiquer obligatoirement un établissement d'accueil (lycée général et technologique ou lycée professionnel) dans le dossier ; si vous ne le connaissez pas encore, indiquez le plus probable ou à défaut le lycée public du secteur<sup>1</sup>.

Les familles concernées doivent retirer les imprimés nécessaires à la constitution du dossier au secrétariat ou le télécharger sur le site du collège :

<http://www.eugenedemazenod.org/wp/les-informations-pratiques/les-bourses/la-bourse-de-lycee/>.

Les nom et prénom de l'élève doivent être portés en lettre majuscules.

L'avis d'imposition complet réclamé est celui de l'impôt sur les revenus de l'année 2011 (avis d'impôt 2012 sur les revenus 2011).

Les dossiers complets<sup>2</sup> sont à déposer au secrétariat au plus tard

jeudi 10 avril 2014

Après le dépôt du dossier complet un accusé de réception doit vous être remis ; veuillez l'exiger.

Le Chef d'établissement

1 si à la rentrée 2012, le lycée n'est pas celui indiqué dans le dossier, il vous suffira de déposer la notification d'attribution que vous aurez reçue au secrétariat du nouvel établissement.

2 nous ne pourrons pas accepter les dossiers incomplets.